



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

DÉBAT PUBLIC

Planification de l'espace maritime

Méditerranée

Conférence/Débat à l'université de Corte

30 NOVEMBRE 2023



RENFORCER LA PROTECTION DU MILIEU MARIN POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

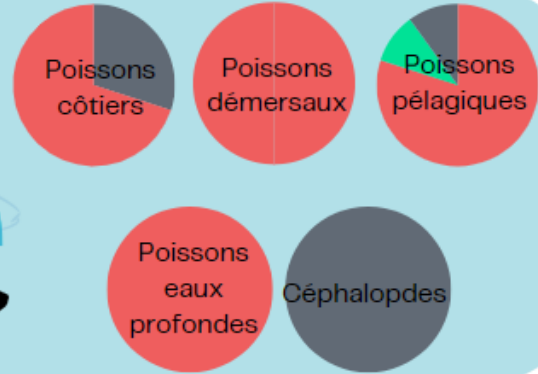
Poissons et céphalopodes



Abondance, démographie, distribution spatiale

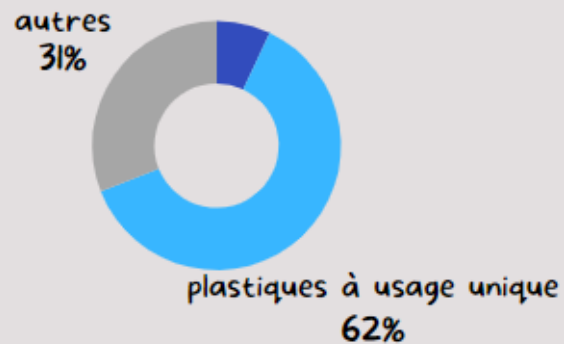
70 espèces représentatives évaluées

Toutes évaluées

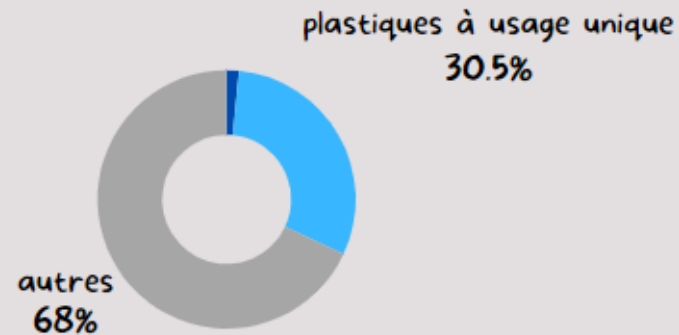


L'abondance des déchets et micro-déchets dans l'environnement marin

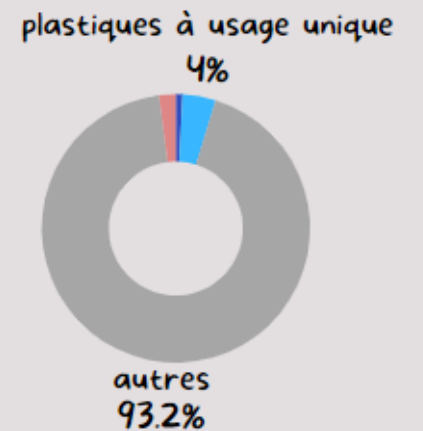
Dans les fonds marins



Sur le littoral



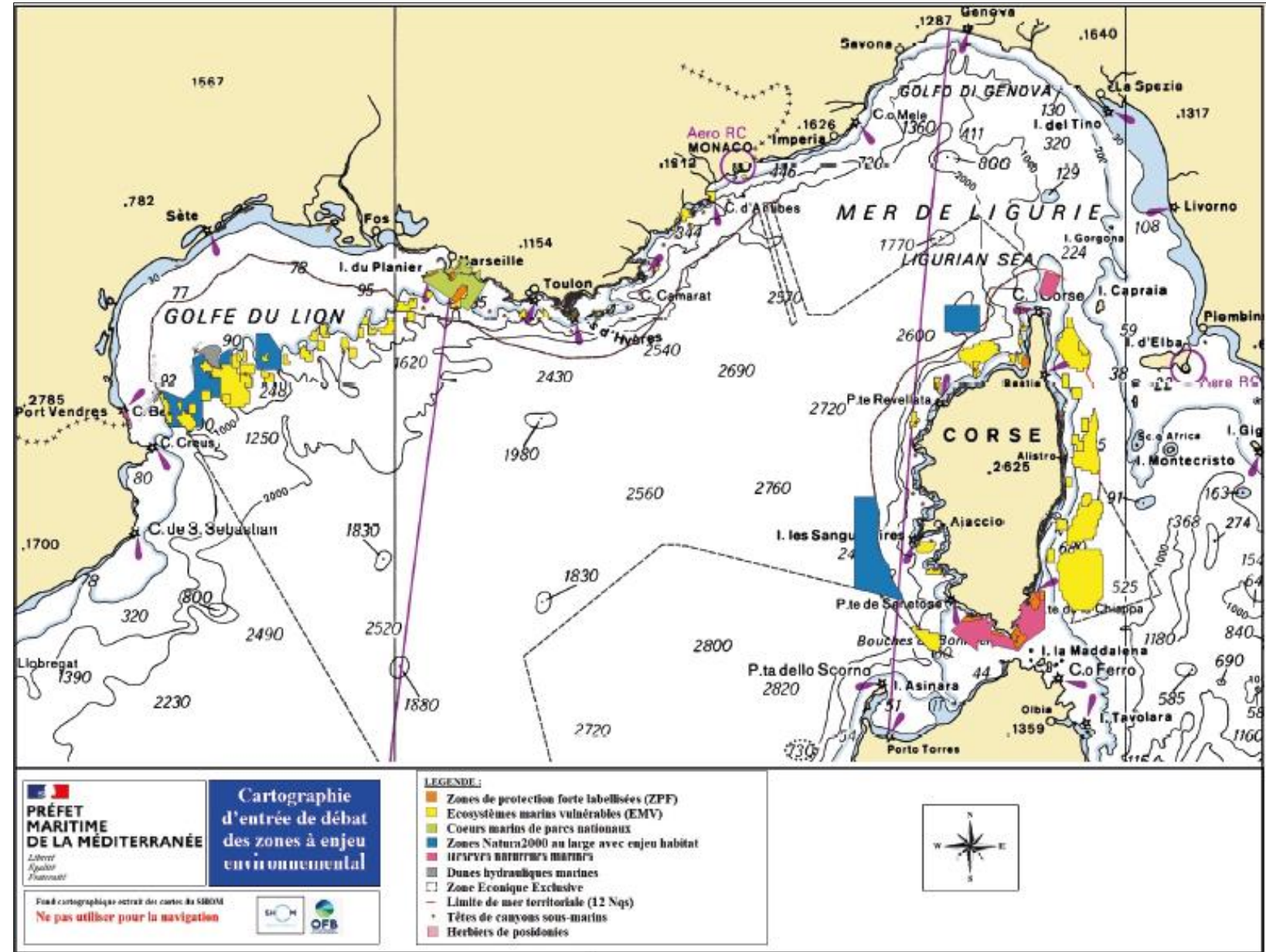
A la surface de l'eau (déchets flottants)



RENFORCER LA PROTECTION DU MILIEU MARIN POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Identifier, au regard des enjeux de préservation de la biodiversité de la façade, du réseau des aires marines protégées existantes et des activités et usages présents, les secteurs à privilégier pour atteindre les cibles de protection forte attribuées à la façade.

Façades	Cibles
MEMN	1 %
NAMO	3 %
SA	3 %
MED	5 %

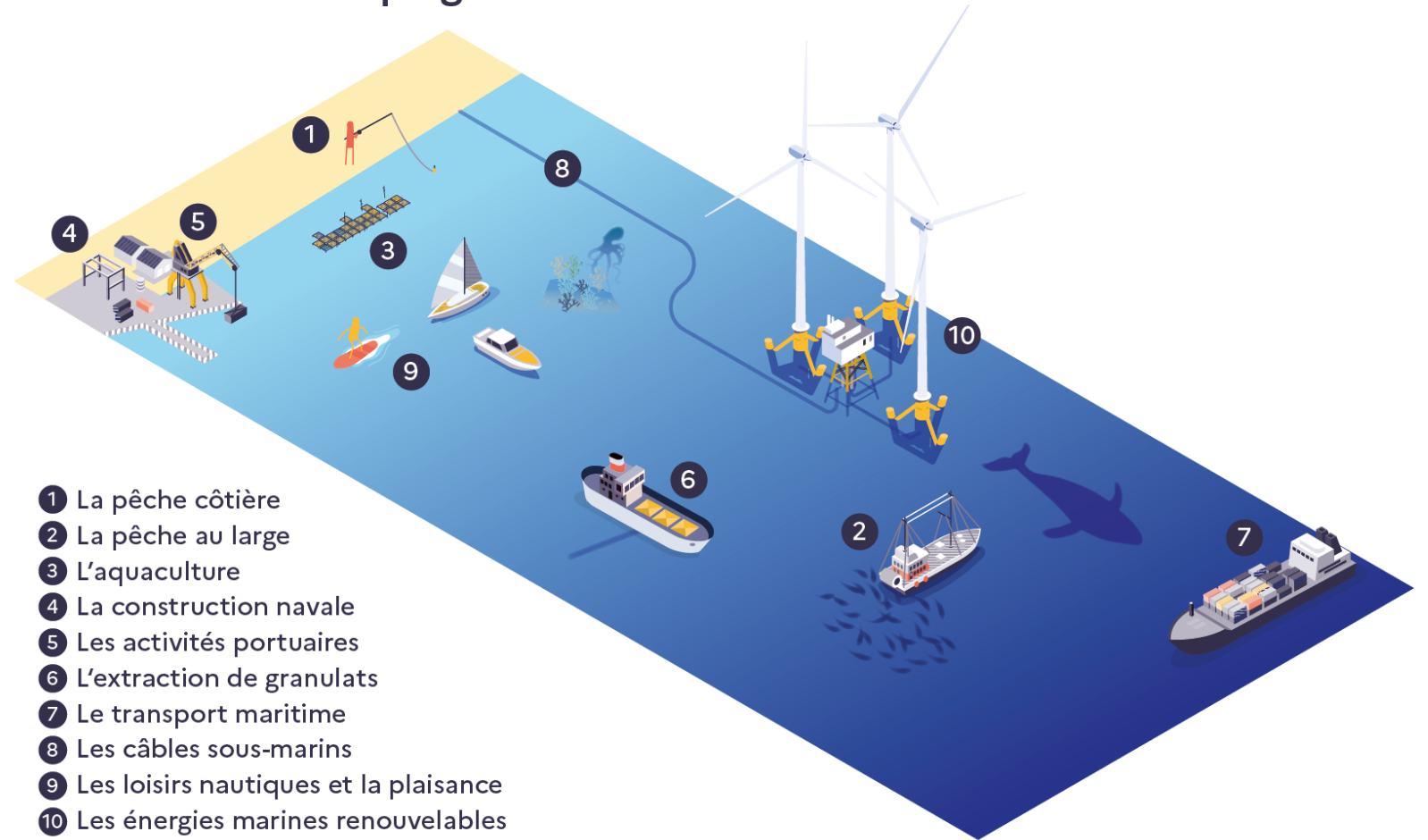


PLANIFIER LES ACTIVITÉS MARITIMES

Alimenter l'Etat dans le processus de mise à jour de la stratégie de façade maritime, notamment sur :

- Les enjeux et objectifs de la stratégie pour **éclairer l'Etat sur les orientations à prendre** ;
- **La carte des vocations**, qui représente l'interaction entre les différents usages de la mer et les enjeux environnementaux, et **qui nécessite d'être actualisée en intégrant**, dans la mesure du possible, une **délimitation** plus fine de l'ensemble de ces enjeux et, ponctuellement, une **priorisation** entre ceux-ci.

La mer au-delà de la plage



- 1 La pêche côtière
- 2 La pêche au large
- 3 L'aquaculture
- 4 La construction navale
- 5 Les activités portuaires
- 6 L'extraction de granulats
- 7 Le transport maritime
- 8 Les câbles sous-marins
- 9 Les loisirs nautiques et la plaisance
- 10 Les énergies marines renouvelables

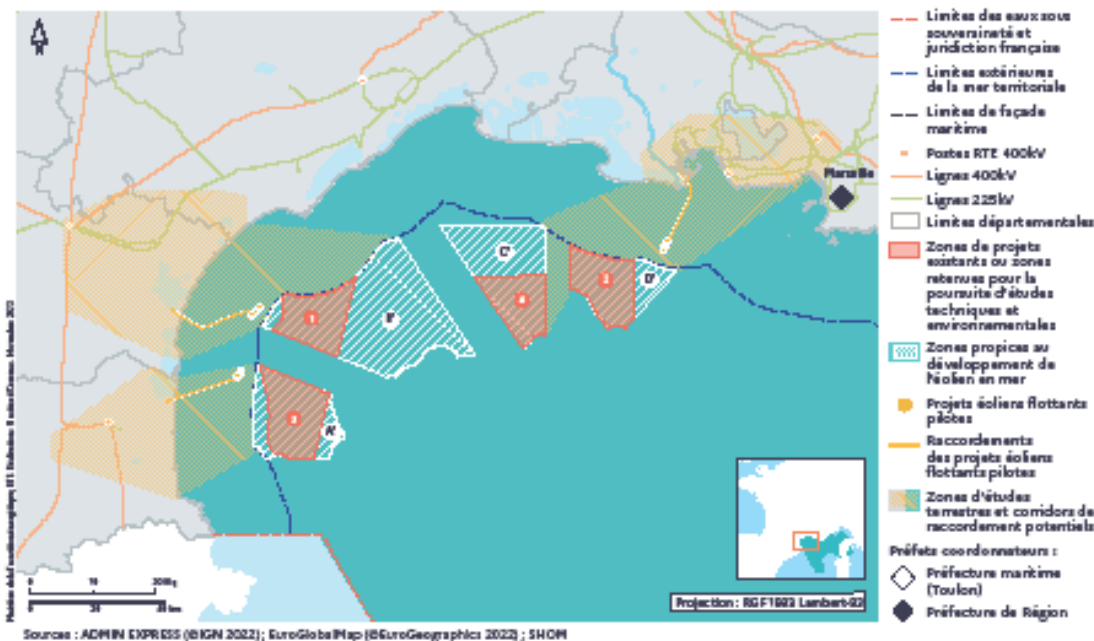
Source : Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture

PLANIFIER L'ÉOLIEN EN MER A 2033 ET 2050

Aider l'Etat à identifier **les zones maritimes prioritaires pour l'implantation d'éoliennes en mer et des zones terrestres et maritimes nécessaires à leur raccordement**, à l'horizon de la prochaine décennie (au moins 15,5 GW supplémentaires à attribuer) et à l'horizon 2050 (objectif d'au moins 45 GW mis en service), conformément aux dispositions de la loi APER.

Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)	Capacités en développement ou attribuées (hors extensions)
MEMN	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW	4,5 GW
NAMO	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW d'extensions)	Entre 17 et 25 GW	1,7 GW
SA	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW d'extensions)	Entre 7 et 11 GW	1 GW
MED	Entre 3 et 4,5 GW (dont 2x0,5 GW d'extensions)	Entre 4 et 7,5	0,6 GW
TOTAL	Entre 18,5 GW et 30,5 GW (dont 2,5 GW d'extensions)	Entre 40 et 59 GW	7,8 GW

Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Méditerranée



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

